

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 17 SEPTEMBRE 2024

N° 2024-08-03

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 26 Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 17</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 35 Présentes : 22 Exprimées par pouvoirs : 7 Total (mini 19) : 29</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Fabienne BARBANSON, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Éric RICHARD à Fabienne BARBANSON, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Délégué excusé : Lionel TARDY

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance

Objet : Animation du Plan Pastoral de Territoire 2024-2026

Montant des dépenses PnrBP	2024	2025	2026
Fonctionnement	1 098,74 €	13 184,87 €	5 493,70 €
Investissement	0€	0€	0€

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	19 777,31 €	15 821,84 €

Rapport :

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales porte et anime le Plan Pastoral de Territoire (PPT) depuis 2009 sur les communes de son périmètre de préfiguration. Ce programme a été renouvelé en 2021 pour une durée de 5 ans. Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif, le syndicat mixte du Parc dépose une nouvelle demande pour animer le dispositif sur la période allant de décembre 2024 à mai 2026 (18 mois).

L'animation du dispositif consistera en :

- * L'animation de réunions de concertation ;
- * La participation aux comités techniques avec les financeurs ;
- * Le suivi financier de l'enveloppe du PPT ;
- * La poursuite de l'animation générale du PPT par l'accompagnement des porteurs de projets, le développement d'actions de communication sur le pastoralisme, la mobilisation des partenaires pour l'élaboration de projets (placettes d'équarrissage, équipement et aménagements des espaces pastoraux) ;
- * Le suivi des autres dispositifs départementaux et régionaux (enquêtes des réseaux pastoraux AURA, suivi de la pousse de l'herbe, données de prédation...).

Afin de mener à bien cette animation, la Présidente propose de solliciter le concours financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Europe dans le cadre du dispositif T01 « Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) » selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Animation du Plan Pastoral de Territoire des Baronnies provençales – chargée de mission agriculture et pastoralisme (0,2 ETP sur 18 mois) : - Animation de la concertation - Participation aux comités techniques - Suivi financier du PPT - Poursuite de l'animation générale du PPT et de l'accompagnement des porteurs de projet - Lien aux autres dispositifs du territoire	16 481,09 €	FEADER (34,4%)	6 803,39 €
		Région Auvergne Rhône-Alpes (45,6%)	9 018,45 €
Coûts indirects (20% des frais salariaux)	3 296,22 €	Autofinancement PnrBP (20%)	3 955,46 €
Total	19 777,31 €	Total	19 777,31 €

Délibération

- ◆ Vu le Plan régional en faveur du pastoralisme adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 27/06/2019
- ◆ Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional n°CP-2021-05/ 03-15-5480 du 21 mai 2021 habilitant le Président du Conseil régional à signer la convention d'objectifs du PPT 2021-2026



- ◆ Vu la délibération n° 2021-05-05 du comité syndical du 11 mars 2021 portant sur la candidature à un nouveau contrat de Plan Pastoral Territorial portant sur la période 2021-2026
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus particulièrement sa mesure I.2.2 « Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité », qui vise à maintenir les activités pastorales extensives à forte valeurs ajoutées écologiques et paysagères

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** le budget prévisionnel et le plan de financement proposés
- **Dit** que cette opération sera inscrite au budget
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

